



## ÉLABORATION D'UN DOCUMENT D'ORIENTATION STRATEGIQUE DANS LE DOMAINE DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

### Présentation du dispositif de travail

*Réunion du 19 février 2010*

La dynamique de travail s'organisera autour d'un Comité de pilotage dont la réflexion sera enrichie par les apports de personnes-ressources invitées à partager leurs expériences et à faire part de leurs propositions. Une équipe technique resserrée sera composée de l'IRG (secrétariat technique), du MAEE et de la DGAFP : elle aura pour vocation d'assurer le suivi de l'ensemble du processus et pourra solliciter les avis de plusieurs personnes engagées dans des réflexions similaires (appelées ici Comité consultatif).

Ces instances sont présentées ici et dans le schéma qui suit.

- Une **équipe technique** composée de personnes du MAEE (mission de la gouvernance démocratique), du Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État (DGAFP) et de l'IRG est chargée de piloter l'ensemble du processus, de l'animer et de veiller à son bon déroulement.
- le **Comité de pilotage** est composé de membres issus d'institutions françaises engagées dans des actions de coopération relatives à la réforme de l'administration publique Il intégrera également l'équipe technique. Il constitue le cœur du processus : il participera à l'ensemble des réunions dont il aura contribué à définir les thèmes et à identifier les intervenants (personnes-ressources). Il aura pour mission de construire collectivement un ensemble de propositions en réponse à la demande du MAEE et de la DGAFP.
- un ensemble de **personnes ressources**, françaises et étrangères, susceptibles d'apporter des éléments de réflexion et des expériences utiles au Comité de pilotage sera constitué progressivement par l'équipe technique avec l'appui du Comité de pilotage. Ces personnes-ressources seront invitées à participer à une ou plusieurs réunions en fonction de leur compétence au regard des sujets traités. Elles ne seront pas co-rédactrices du document final, mais celui-ci pourra leur être soumis pour avis en fin de processus si le Comité de pilotage le juge pertinent.
  - Parmi les personnes ressources figureront par exemple des représentants d'institutions publiques nationales et internationales, des membres d'organisations de la société civile (ONG, fondations, secteur privé, syndicats...) ou des universitaires

(chercheurs et enseignants) susceptibles d'alimenter, par leurs expériences et leurs réflexions, la démarche du Groupe de travail.

- Un **Comité consultatif** permettra à l'équipe technique et au Comité de pilotage de bénéficier d'un regard extérieur sur l'ensemble du processus et de proposer des contributions spécifiques concernant ses objectifs et son inscription dans les processus actuels de réflexion, notamment internationaux. Le Comité de pilotage l'informerait régulièrement de ses acquis et solliciterait ses éclairages lorsque ceux-ci seraient nécessaires. Ce Comité consultatif ne sera pas invité à se réunir, mais ses membres seront sollicités individuellement par l'équipe technique.
  - Le Comité consultatif sera composé notamment de représentants d'institutions internationales engagées dans une réflexion sur la gouvernance ainsi que de personnalités qualifiées.

